

# BAREME HONORAIRES LOCATION / VENTE

T.V.A incluse au taux de 20 %

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération deviendra immédiatement exigible.

LOCATION ANNUELLE HABITATION MIXTE (1) ET MEUBLÉE (1)		
En ZONE TENDUES (St Nazaire, Trignac, Pornichet, La Baule, Guérande...) <b>Visite</b> <b>Constitution du dossier</b> <b>Rédaction du bail</b>	<b>A la charge du LOCATAIRE</b>	<b>1 Mois de loyer HORS CHARGES TTC (dans la limite de 10 € du m<sup>2</sup>)</b> <i>A régler à la signature du bail</i>
	<b>A la charge du PROPRIETAIRE</b>	<b>1 Mois de loyer HORS CHARGES TTC (dans la limite de 10 € du m<sup>2</sup>)</b> <i>A régler à la signature du bail</i>
<b>Etat des lieux d'entrée APPARTEMENT/MAISONS</b>	<b>A la charge du LOCATAIRE</b>	<b>A la charge du PROPRIETAIRE</b>
<b>STUDIO / T1</b>	<b>80 € TTC</b>	<b>80 € TTC</b>
<b>T2</b>	<b>90 € TTC</b>	<b>90 € TTC</b>
<b>T3</b>	<b>100 € TTC</b>	<b>100 € TTC</b>
<b>T4</b>	<b>110 € TTC</b>	<b>110 € TTC</b>
<b>T5</b>	<b>120 € TTC</b>	<b>120 € TTC</b>
<b>T6</b>	<b>130 € TTC</b>	<b>130 € TTC</b>
<b>Dans la limite légale de 3 € du m<sup>2</sup>TTC - À régler à la signature du bail</b>		
<b>Rédaction du bail seul</b>	<b>160 € TTC (sur demande d'un propriétaire BAILLEUR)</b>	
(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1 <sup>er</sup> Août 2014		

LOCATION DE GARAGES PARKINGS ET BOXS		
40% du loyer annuel	50 % à la charge du locataire	50% à la charge du propriétaire

VENTE DE BIENS D'HABITATION ET FONDS DE COMMERCES		
Tranche de prix net vendeur en euros	Pourcentage TTC	Pourcentage HT
Inférieur à 50 000 €	10 %	8,33 %
De 50 001 € à 75 000 €	9 %	7,50 %
De 75 001 € à 100 000 €	8 %	6,67 %
De 100 001 € à 130 000 €	7,5 %	6,25 %
De 130 001 € à 180 000 €	7 %	5,83 %
De 180 001 € à 220 000 €	6 %	5,00 %
De 220 001 € à 300 000 €	5,5 %	4,58 %
De 300 001 € à 600 000 €	5 %	4,17 %
De 600 001 € à 1 000 000 €	3 %	2,50 %
Plus de 1 000 000 €	2,5 %	2,08 %
<b>Honoraires agence TTC à la charge de l'acquéreur sauf avis contraire</b>		

Agence ne recevant aucun fonds pour compte de mandat